



SPIP EN MOUVEMENT CA NE PEUT PLUS CONTINUER !

Le SPIP est un service public, à compétence départementale, chargé de la prévention de la récidive et de la réinsertion des personnes condamnées, libres ou détenues, toutes infractions confondues.

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) de ces services suivent 250000 personnes placées sous main de justice (PPSMJ) : 78305 personnes écrouées dont 67580 sont détenues et 12199 sont en aménagement de peine (semi-liberté, bracelet électronique, placement extérieur) et plus de 172000 personnes en milieu ouvert (libération conditionnelle, sursis mise avec mise à l'épreuve, contrainte pénale, travail d'intérêt général...)

Depuis 17 ans, date de création des SPIP, les missions des CPIP n'ont cessé de s'amplifier, de se complexifier au gré des lois pénales et de l'augmentation quantitative des personnes suivies alors que les moyens humains et les moyens alloués à la réinsertion n'ont cessé de se restreindre. **Les SPIP qui ont une place centrale dans l'exécution et l'aménagement des peines bricolent** tous les jours pour tenter de maintenir un service public de qualité.

Malgré tout cela les agents des SPIP sont toujours aussi invisibles et marginalisés par leur propre administration. Dernièrement l'ancienne équipe ministérielle et l'administration pénitentiaire ont décidé de distribuer primes, indemnités et revalorisations statutaires à l'ensemble des personnels....**sauf à ceux de la filière Insertion Probation.**

L'Administration Pénitentiaire **persiste à ignorer la place essentielle des SPIP et de la filière Insertion et Probation** alors même qu'ils participent amplement à la mission de sécurité publique, devenue une priorité nationale.

C'est pour cela que nous revendiquons, toujours et avec détermination:

- L'accès à la catégorie A pour les CPIP et A+ pour le corps des directeurs (DPIP).
- La remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire et l'abrogation du RIFSEEP.
- L'égalité de traitement des assistantes sociales ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la pension à la retraite.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement des ressources humaines dans les SPIP, inscrit dans le plan de finances 2017.
- La suppression de la préaffectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- La création d'organigrammes dans les services ainsi que la mise en place d'un comité de suivi afin de disposer de données statistiques fiables et vérifiables sur le nombre réel d'agents présents dans les SPIP.

Nous exigeons des réponses précises concrètes et suivies d'effets à court terme.

LA RECONNAISSANCE DE NOS MISSIONS PASSE PAR LA RECONNAISSANCE DES PERSONNELS